



Intersyndicale Groupe SAFRAN

Paris, le 10 décembre 2013

A Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances  
Monsieur le Ministre du redressement productif

Objet : Mise en place d'un régime de retraites chapeau pour les cadres hors statut du groupe SAFRAN

Messieurs les Ministres,

Nous avons récemment été officiellement informés de la décision du Conseil d'Administration Safran de mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 un dispositif **de retraite chapeau (régime de retraite supplémentaire à prestations définies)** pour les cadres hors statut du Groupe SAFRAN.

Présenté comme applicable au profit de 380 cadres 'hors statut' de SAFRAN (soit au bénéfice de moins de 1% de l'effectif de SAFRAN en France), il nous semble que, dans la pratique, ce dispositif bénéficiera dans les faits à un très petit nombre de hauts dirigeants du groupe.

Ce système de retraite chapeau suscite une vive réprobation des salariés du Groupe. Il nous paraît de nature à altérer la cohésion sociale, nécessaire à l'efficacité collective de notre Groupe.

Alors que des efforts significatifs sont demandés aux salariés pour préserver l'avenir des régimes de retraite par répartition (avec un taux de remplacement qui est amené à baisser), pourquoi certains, qui sont déjà les mieux rémunérés, devraient en être protégés, sur les fonds de l'entreprise, leur assurant à la retraite un pourcentage de leur salaire de fin de carrière, sans aucune cotisation de leur part ? Nous ne pouvons admettre un tel manque d'exemplarité.

Le dispositif serait, selon les informations délivrées par la Direction Safran, inférieur à ce qui est pratiqué dans d'autres grands Groupes. Pour notre part, nous considérons comme très probable et craignons que son coût financier s'avère beaucoup plus élevé dans les années qui viennent que les chiffres communiqués à ce jour.

Nous ne comprenons donc pas ce qui a motivé le conseil d'administration à prendre une telle décision, alors que le conseil d'administration du groupe Snecma avait pris la sage décision de supprimer un dispositif analogue en 1995.

Compte-tenu de vos positions sur les retraites chapeau, exprimées publiquement ces jours derniers, et le fait que l'Etat est le premier actionnaire de Safran (les salariés étant collectivement le deuxième), nous ne comprenons pas comment le CA a pu prendre une telle décision.

En espérant que vous interviendrez, pour suspendre la mise en place du dispositif prévu et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CFDT

pour la CFE-CGC

pour la CGT

pour FO

Marc Aubry

Gérard Mardiné

Humberto País

Daniel Barberot

Adresse : chez Comité de Groupe SAFRAN- 2, boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris